

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 juillet 2002

Présents : M-L Dubois; R.Dassonville; L Rossetti; G.Bellaton; J-J Roche; Y.Béard; L.Bourgeois, A.Bunet; A.Cachot; J-M. Chanal, C.Janin, B.Riboreau, I.Passot.

Absents excusés : M.Jannin, pouvoir à Y.Béard; J-P.Soulier, pouvoir à L.Bourgeois.

Secrétaire de séance : L.Rossetti

Le Maire ouvre la séance et rappelle les délibérations prises lors des réunions de Conseil Municipal des 27/05/02 et 22/06/02. Les comptes-rendus des deux réunions sont approuvés.

Elle demande l'ajout à l'ordre du jour l'accord pour le remboursement d'un chèque de GROUPAMA; ajout accepté à l'unanimité.

DELIBERATIONS:

Choix d'entreprises agréées pour travaux sur domaine public :

Le but est de sélectionner les entreprises autorisées à effectuer les branchements aux divers réseaux sur le domaine public. La mairie a reçu trois devis. G. Bellaton et la commission " assainissement " ont comparé les bordereaux de prix et proposent de retenir les entreprises BRUNET et PETTINI qui répondent au cahier des charges et sont les moins disantes. La proposition de la commission est adoptée à l'unanimité.

Participation pour voies nouvelles et réseaux : secteur du Bottex :

Dans le secteur du Bottex, pour l'implantation d'un éventuel lotissement, la commune est susceptible d'engager des travaux d'extension de voirie et de réseaux pour un coût total maximal estimé à 19 272 € HT. Le Conseil fixe la participation du seul propriétaire concerné à 100% du coût réel.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Achat de mobilier pour l'école :

Achat de 10 couchettes et 4 tables et chaises pour la somme de 10 597,79 € TTC; somme à imputer en section d'investissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Encaissement d'un chèque de GROUPAMA :

Le Maire propose une délibération permettant d'encaisser un chèque des assurances GROUPAMA de 1 555 € pour la réfection du chemin de la Donchère.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

L'entreprise retenue débutera les travaux le 19/08/02; coût de l'opération: 2 324,70 €; il restera donc 770 € à la charge de la collectivité.

Reliquat de subventions :

Après discussion, il est proposé d'octroyer:

80 € pour chacune des deux associations de pompiers retraités; adopté à l'unanimité.

80 € pour le R.A.S.E.D. (aide aux élèves en difficulté), adopté par 8 " pour ", 6 " contre "; 1 " abstention "

aide à divers établissements scolaires: refusé par 12 " contre ", 1 " abst. " et 2 " pour ".

prévention routière, à voir plus tard...

Participation au raccordement du réseau d'assainissement:

Elle était de 6 000F depuis le 24/02/098; le Maire propose de la porter à 950 €.

Décision reportée au conseil de septembre.

QUESTIONS DIVERSES :

Véhicule communal: L.Rossetti expose les travaux de la commission " tracteur " ; elle propose de faire l'acquisition d'un tracteur de marque " RENAULT ", qui paraît être le meilleur rapport qualité/prix; le Conseil est unanimement d'accord pour cet achat.

L'achat d'un broyeur arrière sera rediscuté.

Travaux au sous-sol de la salle des fêtes: ils débuteront après le 20/09/02, pour un coût de 6 000 €, environ.

Autres travaux à prévoir ou en cours:

remise en état du logement du 1.étage de la mairie, en vue d'en faire une salle de réunion; travaux dans l'école: peinture des WC des petits; changement de la moquette du coin repos...; changement d'un régulateur de la chaudière; installation du pied de sirène pour le service incendie.

Remplissage des piscines:

Sur proposition de la commission " urbanisme ", la tolérance autorisant le remplissage des piscines par les pompiers est abrogée. Cette proposition s'appuie sur le retour d'expérience lié aux perturbations générées sur le réseau de distribution d'eau et sur les conséquences potentielles en matière de sécurité.

Ch.Janin signale que " cette solution n'a jamais été demandée par les pompiers ".

Le Maire précise que le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers, consulté ce jour, ne formule aucune réserve sur la suppression de cette tolérance.

Le Conseil adopte la proposition par 14 voix " pour " et 1 " abstention ".

Limitation de tonnage:

Sur proposition de la même commission, la limitation de tonnage à 19 t sera instaurée sur tous les chemins de la commune à l'exception du C.D., (hors partie du CD située entre l'école et le lavoir qui sera également limitée à 19t). Les seules dérogations retenues sont celles qui sont liées à l'usage agricole.

Proposition adoptée par 9 voix " pour ", 1 " contre " et 5 " abstentions ".

Place de la Babillière:

B.Riboreau fait succinctement le point sur les réunions concernant le réaménagement de la place;

Questions du public concernant la communication aux associations des dates des travaux au sous-sol de la salle des fêtes et de l'intégration de nouveaux membres aux comités consultatifs.

Une information sur ces comités sera faite par voie de presse, les inscriptions pourront se faire jusqu'au 1/09/02, à la mairie et le Conseil décidera de leur composition lors de sa réunion de septembre.

Prochaines réunions: 12/08/02 et 09/09/02, réunions d'information du Conseil;
11/09/02: séance publique du Conseil Municipal.